

Réunion du 14 février 2017 à 20 heures 30

Convocation en date du 07 février 2017.

Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, Mme LACASSIN Dominique, M. PAGES Lilian.

Absent excusé : M. GOMINON Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 03 janvier 2017 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

* Repas dans les cantines

Par décision du Conseil Départemental, le prix des repas passe de 2,95 € à 3, 10 €.

* Finances

Le dégagement s'élève à 280 000 € pour l'année 2016.

Le conseil communautaire décide d'effacer une dette de 2749,65 € en faveur d'un particulier.

* Voirie

Deux fauchages et un débroussaillage seront réalisés cette année.

Pour notre commune, nous optons, comme l'année dernière, pour un fauchage semaines 18-19, un débroussaillage semaines 25 à 29, un fauchage semaines 36-37.

SIEBAG

Le Compte Administratif d'exploitation du SIEBAG fait apparaître une diminution sensible des charges sur les fournitures d'entretien, les carburants, les primes d'assurance qui avaient été renégociées, ainsi que sur le personnel. Les recettes restent égales aux années précédentes. Le résultat d'exploitation est de 261 712, 36 € avec un montant de recettes de 2 537 200, 66 € et un montant de charges de 2 275 488, 30 €.

Le Compte Administratif d'investissement laisse un déficit de 160 706, 73 € avec des recettes s'élevant à 831 107, 88 € et des dépenses de 991 814, 61 €.

Le compte Administratif du SPANC est arrêté à un résultat de 7 868, 78 € avec un montant de dépenses s'élevant à 18 954, 22 € (18 000 € pour les charges de personnel) et un montant de recettes de 26 823, 00 € dont une subvention d'exploitation de 11 238, 00 €.

SDIS

Il est rappelé que le montant de la participation de la commune pour le fonctionnement du SDIS s'élève à la somme de 8195,00 € pour l'année 2017.

Pour leur demande de participation supplémentaire d'un montant de 2, 50 € par habitant sur la base du volontariat, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident de ne pas leur verser les 625, 00 € demandés.

MAISON « SUHAU »

La maison, située au village sur la parcelle A 540, est dans un état de vétusté avancée.
Après la visite par les membres de la commission des bâtiments communaux,
Après les avis demandés aux différents corps de métiers du bâtiment (maçon, charpentier, agents immobiliers...), les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident de démolir la maison le samedi 11 mars 2017 avec les services de M. CAUZETTE Eric pour un montant de 500 euros HT.

FERMETURE de la TRÉSORERIE de RISCLE

Suite au projet de fermeture de la trésorerie de Riscle, considérant
qu'il est indispensable de maintenir ses services pour lutter contre la désertification des communes rurales,
qu'il faut que soit respecté le principe de l'égalité d'accès et de traitement de tous les citoyens, que la proximité est une nécessité pour recevoir le public et le conseiller,
les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident de réitérer son opposition à la fermeture du centre des finances publiques de Riscle et demandent son maintien.

CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire et Patrick Laborde exposent aux conseillers que certains chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage du public, et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article R161-25 et suivants, du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune, dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux suivants :

CR du BOUHABEN
CR de Priam
CR du lac

CR de Jouanicot
CR n° 14 du Caillou
CR 15 du Marcoulat

et autorisent Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Pour les diverses propositions d'investissement, il est demandé aux conseillers de faire établir des devis afin de pouvoir décider au mieux des nouvelles orientations de budget 2017.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. BECARD Nicolas

M. BILLEPINTE Thierry

Mme CAMICAS Anne-Marie

M. DUCOURNAU Marc

M. FAUQUÉ Olivier

Mme GAYRIN Laure

M. HARDUYA Franck

M. LABORDE Patrick

M. PAGES Lilian

